

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Décembre 2003

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Préparation : Nom : **NATESOL PVS STAR**

Application(s) et / ou usage(s) normaux: finition

Fournisseur: FH Coatings /NATEC.
58-90 Bld Fifi Turin. BP 96
13395 Marseille cedex 10.
France
Tél: +33(0)4 91 80 91 25
Télécopie: +33(0)4 91 25 92 72

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser
par le médecin traitant):
B - Centre Antipoison

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
Tél: +32 (0) 70 245 245

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Substances dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie. Autres substances apportant danger.

601-025-00-5 MESITYLENE

Concentration entre 10 % - 25 %

Symbole : Xi R : R 10 R 37

606-002-00-3 METHYLETHYLACETONE

Concentration entre 10 % - 25 %

Symbole : Xi F R : R 11 36/37

615-006-00-4 DIISOCYANATE DE TOLUYENE (2.4 + 2.6)

Concentration < ou = 10 % et 25 %

Symbole : T R : R 23 R36/37/38 R 42 Autres substances ayant des

Valeurs Limites D'exposition Professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS : Ce produit est

classé : Facilement inflammable. Risque d'effets irritants par inhalation.

4 - PREMIERS SECOURS :

D'une manière générale, en cas de doute ou si symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE

JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'exposition par inhalation.

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer la en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée. En cas

de projection ou de contact avec les yeux.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 mn en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle. En

cas de projection ou de contact avec la peau.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. En

cas d'ingestion :

Garder au repos. Ne pas vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les halons conviennent pour des petits feux. En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau. Moyens d'extinction à ne pas utiliser.

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut-être inefficace, on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser des vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipements spécial pour les intervenants.

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :